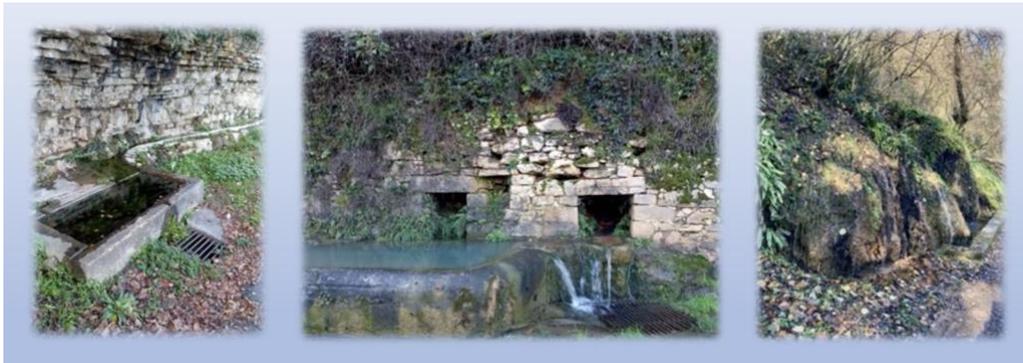


DOSSIER SPÉCIAL - L'EAU À SAINT-ROBERT

Texte : Sylvie Hampikian, Agathe Châtelier

Saint-Robert est situé dans le « bassin hydrographique Adour-Garonne ». Même si le village dut longtemps sa notoriété à la fontaine miraculeuse de Saint-Maurice, l'eau y a toujours été une ressource rare. Aujourd'hui le problème de l'alimentation en eau des foyers est résolu, mais il convient désormais de participer aux efforts collectifs pour gérer au mieux ce bien précieux.



Les sources du Triadour, des Tuffets et de Mazieras

Histoire de l'adduction d'eau à Saint-Robert

L'eau, une denrée rare à Saint-Robert

Du fait de sa situation géographique, le village de Saint-Robert connut, durant des siècles, des difficultés pour s'alimenter en eau. Situé au sommet d'une butte calcaire, il n'est traversé par aucun cours d'eau et ne possède pas de source : elles sont situées plus bas sur le coteau. Les habitants utilisèrent donc principalement des citernes. Situées sous les maisons ou dans les jardins, elles servaient à récupérer l'eau de pluie et à la stocker. Jusqu'au début du XX^{ème} siècle, les Saint-Robertois utilisaient également l'eau des sources des Tuffets et de Touron, qu'ils devaient remonter jusqu'à leurs maisons.

Dès 1904, la municipalité de Saint-Robert envisagea d'établir un réseau d'eau potable dans le bourg. Mais en 1930, le maire, Jacques Ranoux, constatait que ses administrés devaient encore, « comme au Moyen-Âge », se soumettre à la corvée d'eau et parcourir au moins 1,5 km pour se ravitailler.

La station de pompage de Touron

Plusieurs sources aux alentours du village furent examinées afin de déterminer si l'eau y était propre à la consommation humaine. La source des Tuffets, à côté de laquelle le lavoir existait déjà, était polluée par les eaux du bourg. Les sources de Malaval et celle de Maziéras, toutes deux situées à proximité d'exploitations agricoles, étaient également contaminées. Seule la source de Touron, située en aval à environ 500 m du bourg, fut déclarée potable par les analyses de 1929. En dépit d'un débit jugé trop faible (4 L/min contre 19L/min nécessaires), c'est donc elle qui fut choisie. Mais sa situation, en contrebas du village, impliquait de faire remonter l'eau pour pouvoir ensuite la redistribuer. Il fut donc prévu que les eaux captées seraient stockées dans un premier réservoir, puis aspirées et refoulées, grâce à deux électropompes, vers le réservoir de distribution, d'une capacité de 60 m³. L'eau serait ensuite répartie entre les différentes bornes-fontaines installées dans le bourg.



Le réservoir.



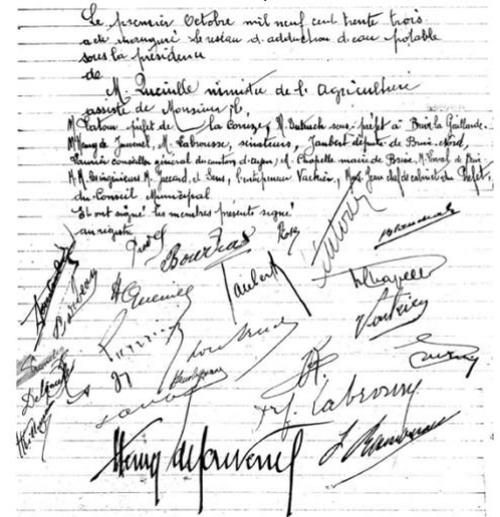
Un filtre



Deux pompes ou fontaines à eau



Les travaux débutent en 1931. La commune préempte sur les terrains concernés par le passage des conduites. Les propriétaires sont indemnisés. Comme la source de Touron disposait déjà d'un petit bassin maçonné, celui-ci est détruit afin de creuser une tranchée d'évacuation et de limiter les pertes en eau. Une fois la station construite, les deux électropompes sont reliées en 1932 au réseau électrique. L'ensemble est inauguré le 1er octobre 1933 par M. Henri Queuille, ministre de l'agriculture, en présence de M. Henri de Jouvenel (sénateur de la Corrèze, époux de l'écrivaine Colette), de nombreuses personnalités politiques locales et de M. Henri Vackier, l'entrepreneur qui a laissé ses initiales « VH » sur les portes des édifices de la station !



Une eau à prix d'or

Bien que subventionné en partie par l'État, le coût des travaux est très élevé. En effet, dès 1930, on note que ce projet est le plus cher présenté en Corrèze, ramené au nombre d'habitants concernés. Le Ministère de l'agriculture préconise une dépense ne dépassant pas 50 Francs par tête. À Saint-Robert, le coût de l'usine élévatrice s'établit à 295 000 Francs pour 323 habitants dans le bourg : cela correspond à une dépense de 913 Francs par tête, soit 18 fois plus que le montant normalement admis !

Texte : Agathe Châtelier (Pays d'Art et Histoire Vézère-Ardoise) et Sylvie Hampikian.

D'après les recherches réalisées par Olivier Desmaison.

Le réseau actuel

La station de pompage de Touron a fonctionné jusqu'aux années 1960. C'est M. Henri Séguy, également garde-champêtre, qui était chargé de veiller au bon fonctionnement de ce coûteux équipement.

Saint-Robert fut ensuite raccordé au réseau d'adduction du Syndicat des eaux de l'Yssandonnais, basé à Ayen, jusqu'en 2013. À cette date, la compétence fut transférée à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB). Celle-ci a délégué la distribution de l'eau à la SAUR jusqu'en 2021, puis l'a transféré à SUEZ Brive qui officie actuellement.

Le réseau de la CABB est constitué de 1900 km de canalisations, 8 usines de traitement des eaux et 97 réservoirs de stockage (cuves enterrées ou châteaux d'eau), représentant environ 57 000 m³ d'eau, soit l'équivalent de 38 millions de bouteilles d'1,5 L.

Pour le captage, 70% des ressources proviennent d'eaux de surface (sources, barrage de la Couze, Vézère, etc.) et 30% d'eaux souterraines. Une fois prélevées, ces eaux brutes sont acheminées via les canalisations, jusqu'à l'usine de potabilisation d'Agudour (commune de Voutezac). L'eau rendue potable est ensuite stockée et contrôlée avant d'être distribuée au robinet des habitants.

Le défi imposé par la CABB à son prestataire SUEZ, est de réduire de 21 % la quantité d'eau prélevée dans le milieu naturel d'ici 2028. Cette démarche est une première en France.

Une eau sous surveillance

Le centre de pilotage PIV'EAU, basé à Brive, est doté d'outils d'analyse de données ainsi que 180 capteurs de dernière génération et bénéficie d'agents qui parcourent le terrain. Cela permet de suivre en temps réel les performances du service, la qualité de l'eau distribuée, le remplissage des réservoirs, la détection et la réparation des fuites.

Une autre mission du centre PIV'EAU est d'assurer une permanence téléphonique d'urgence pour les clients-consommateurs. En fonction de la nature du problème, le centre PIV'EAU peut déclencher le service d'astreinte pour une intervention immédiate. Une équipe est mobilisable 24h/24 pour garantir la continuité du service public de l'eau. Tel : 05 67 80 67 69.

La qualité de l'eau à Saint-Robert

Si vous souhaitez vérifier la qualité de l'eau qui arrive chez vous, vous pouvez accéder aux résultats du dernier contrôle réalisé dans la commune ou sur le réseau local. Rendez-vous sur le site du Ministère de la Santé, à l'adresse suivante : sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau

Cliquez sur la région Nouvelle Aquitaine, puis saisissez le département (Corrèze), la commune (Saint-Robert). Cliquez ensuite sur « rechercher », le bulletin d'analyse apparaîtra en bas de page.

Date du prélèvement	14/11/2023 13h25
Commune de prélèvement	VOUTEZAC
Installation	AGUDOUR
Service public de distribution	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE
Responsable de distribution	SUEZ BRIVE
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BRIVE

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	44 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	13 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	14,1 °C	≥ et ≤ °C	≥ et ≤ 25 °C
Coloration	<5,0 mg(Pl)/L		≤ 15 mg(Pl)/L
Aspect (qualitatif)	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Changement anormal		
Saveur (qualitatif)	Changement anormal		
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,3 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	0,40 mg(Cl ₂)/L		
Chlore total *	0,50 mg(Cl ₂)/L		
pH	7,9 unité pH		≥6,5 et ≤ 9 unité pH
Conductivité à 25°C	252 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L	≥ et ≤ mg/L	≥ et ≤ 0,1 mg/L
Aluminium total µg/l	20 µg/L		≤ 200 µg/L

* Analyse réalisée sur le terrain

Économiser l'eau à la maison et au jardin

L'eau est une ressource indispensable à notre santé, nos écosystèmes et notre économie. Or, les épisodes de sécheresse et canicule, comme celui historique de l'été 2022, mais également de septembre 2023, menacent les réserves dont nous disposons. Même la saison pluvieuse que nous connaissons actuellement ne doit pas nous le faire oublier !

Pour protéger collectivement notre ressource en eau, le président de la République a présenté, le 30 mars 2023, le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau. Il s'articule autour de trois axes :

- 1/ Organiser la sobriété des usages,
- 2/ Optimiser la disponibilité de la ressource,
- 3/ Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels.

Certes, l'Agriculture et l'industrie sont les plus gros consommateurs d'eau, néanmoins c'est au niveau du premier axe (sobriété des usages) que chacun de nous peut jouer un rôle. Aussi, le gouvernement a-t-il lancé, en juin 2023, la campagne « Chaque geste compte, préservons nos ressources », qui vise à réduire de 50% la consommation d'eau du robinet. Cette campagne met en avant six gestes faciles à mettre en œuvre par les particuliers au quotidien.

À la maison

- **Installer un « mouseur »** sur chaque robinet : en mélangeant de l'air avec l'eau, le mouseur (embout en inox muni d'un fin grillage) réduit le débit, mais pas la pression. On en trouve dans les magasins de bricolage et les quincailleries.
- **Vérifier et réparer les fuites** : cela peut faire économiser jusqu'à 100 L d'eau par jour.
- **Prendre des douches de 5 à 6 minutes**, plutôt que des douches prolongées ou des bains. L'économie peut être estimée à 110 L d'eau par toilette. Et si l'on recourt au gant de toilette et au lavabo, l'économie est encore plus significative.

Un petit geste oublié par la campagne

Il consiste à ne pas laisser couler l'eau du robinet « pour rien ». Par exemple : couper l'eau pendant qu'on se savonne les mains ou qu'on se brosse les dents ; nettoyer à sec la terre des légumes avant de les passer sous le robinet ; éviter de laver à l'eau courante la petite vaisselle, etc.

Au jardin

- **Installer un récupérateur d'eau de pluie** : cela permet de réutiliser l'eau de pluie qui tombe des gouttières. Chaque litre stocké, c'est un litre d'eau économisé. Mais attention, il est préférable de choisir un réservoir fermé pour éviter la prolifération des moustiques. Bien sûr, à Saint-Robert, on n'a pas attendu ces recommandations pour créer des citernes jouant ce rôle !
- **Installer un arrosage goutte à goutte** : cela permet d'acheminer l'eau directement aux racines et évite son évaporation. On arrose moins, mais on arrose mieux. Le paillage des pieds retarde également l'assèchement des sols. Combiné à un goutte à goutte, les plantes profitent au mieux de l'eau qui leur est apportée.
- **Choisir des plantes peu gourmandes en eau** : optez pour des plantes résistantes à la sécheresse. La campagne recommande notamment lavande, romarin, plantes grasses ou cactus, mais la liste est beaucoup plus vaste (voir dossier « Des plantes pour Saint-Robert », disponible début 2024 sur le site de la commune ou sur demande à l'adresse mail de la mairie ou de Sylvie Hampikian).



Les arrêtés de restriction d'eau

Les périodes de sécheresse sont de plus en plus fréquentes (cette année 2023, ce fut notamment le cas en septembre). Cette situation résulte d'un manque de pluie, généralement combiné à de fortes chaleurs, mais peut aussi être aggravée par une utilisation trop intensive de l'eau disponible. Par conséquent, quand une sécheresse survient, des restrictions d'usage de l'eau peuvent être décidées par les préfets de département. La préfecture adresse un exemplaire de l'arrêté à la mairie de la commune, qui en informe les habitants par voie d'affichage et par courrier électronique. Généralement, la presse régionale relaie aussi cette information.



Quatre niveaux de gestion peuvent être mis en place : **vigilance, alerte, alerte renforcée, crise**. Les mesures concernent principalement les industries, les centrales de production d'énergie, le BTP, les agriculteurs, les stations de lavage de véhicule, les piscines publiques, les terrains de sport, espaces verts, fontaines publiques, etc.

Pour les particuliers, les principales mesures concernent le lavage des véhicules à domicile et le nettoyage des façades et sols avec un appareil haute-pression (« karcher »), qui sont interdits dès le niveau « alerte », de même que le remplissage des piscines privées (sauf en cas d'impératif technique ou sanitaire). L'arrosage des jardins n'est jamais interdit, mais il peut être limité à certaines tranches horaires : interdit entre 11 h et 18 h en cas d'alerte, entre 9 h et 20 h en cas d'alerte renforcée ou de crise. Mais c'est au particulier de veiller à ne pas en abuser (voir conseils de la campagne « Chaque geste compte »).

Quel que soit le niveau d'alerte, il n'y a jamais de limitation de l'alimentation en eau potable des populations, sauf en cas d'arrêté municipal spécifique.

En période de sécheresse, si vous pensez ne pas avoir reçu l'information d'un éventuel arrêté, vous pouvez consulter le site gouvernemental VigieEau.

Et si l'on (re)découvrait l'Elle



L'Elle au niveau du viaduc de l'A89

Gérer l'eau, c'est aussi préserver la qualité des rivières et apprécier leur présence. Certes Saint-Robert en est dépourvu, mais lorsque nous regardons notre beau panorama, n'oublions pas qu'au milieu coule une rivière ! Les anciens la connaissaient bien, pour aller y pêcher la truite.

Cet affluent de la Vézère, qui répond au joli nom de « Elle », jouxte en effet les limites de notre commune. « Elle » prend sa source à 285 m d'altitude, sur les hauteurs d'Ayen, puis poursuit son cours vers Louignac, Villac et Terrasson. « Elle » reçoit les eaux de trois ruisseaux : le Mamouret, le ruisseau de Cussac et le Ribeyrol. « Elle » traverse des gorges abruptes, qu'enjambe le viaduc de l'A89, avant de rejoindre la Vézère à 82 m d'altitude, au lieu-dit Charpenet, sur la commune de Terrasson.

La gestion de la Vézère et de ses affluents relève du SIAV (Syndicat mixte pour l'aménagement de la Vézère), auquel les 48 communes de la CABB ont adhéré en 2017. Espérons qu'un nettoyage des rives de l'Elle soit envisagé, afin que la rivière devienne à nouveau visible.

Et pour terminer, un petit verre d'eau de Saint-Maurice

S'il est une eau fameuse dans notre commune, c'est bien celle de la fontaine de Saint-Maurice. Voici ce qu'en dit M. Debert de la Crousille, maire d'Ayen en 1820 : « À côté de son église délabrée, il est une fontaine fameuse, qui n'est pas précisément celle de Jouvence, car le liquide qu'elle donne a un effet absolument contraire ; il permet de vieillir. On appelle cette eau, dans le langage du pays, *l'aïgo de sain Mouséré*. Quand un enfant à la mamelle devient étique, qu'il a la peau desséchée et rugueuse, on dit qu'il a le mal de Saint-Maurice. Le remède qu'il lui faut est connu dans tout le département, et même plus loin. On apporte l'enfant, lorsqu'il peut supporter le voyage, ou bien on envoie prendre du merveilleux liquide. »

Dans les années 1950, des trains étaient spécialement affrétés pour que les pèlerins puissent se rendre de la gare de Brive à celle de Segonzac-Saint-Robert. Le rituel consistait à laver l'enfant malade avec l'eau de la fontaine, puis à laisser sur place, les vêtements de celui-ci, afin que le miracle opère. Aujourd'hui, les ablutions à la fontaine Saint-Maurice ne sont plus pratiquées, mais une cérémonie religieuse y a toujours lieu, avant la messe, chaque 15 aout, jour de la fête du village.

